

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Alidoro Consultants dispense des actions de formation, d'accompagnement et d'ingénierie conseil. Il assure la conception, la réalisation et l'édition de produits pédagogiques sur divers supports.

Toute commande de prestation à Alidoro Consultants par le Client est soumise aux présentes conditions générales de vente et la signature par le Client d'un des documents contractuels prévus à l'article 1er emporte de plein droit son adhésion. Alidoro Consultants effectue la ou les prestations commandées soit avec ses moyens propres, soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels elle aura passé des contrats de co-traitance ou de soustraitance.

Article 1 - Achat de prestation

L'achat de prestations à Alidoro Consultants prend l'une des formes suivantes : un devis, une convention de formation professionnelle ou un contrat de prestation de service.

Article 2 - L'acte contractuel

2.1. Mentions

L'acte contractuel mentionne, outre les mentions obligatoires : le nom ou la raison sociale du Client, son n° SIRET, sa domiciliation, le nom de son représentant dûment habilité. La convention de formation professionnelle doit comporter les mentions prévues à l'article R. 6353-1 du Code du Travail, soit : l'intitulé et la nature de l'action de formation, la durée, les effectifs, les modalités de déroulement, la sanction de l'action de formation et le prix de l'action. Si, au moment de la passation de commande, le ou les noms des participants ne sont pas connus par le Client, celui-ci a la possibilité de les communiquer à Alidoro Consultants au plus tard 10 jours avant le démarrage des actions. A défaut, aucun retard ne saurait être reproché à Alidoro Consultants

2.2. Conclusion et modification

L'acte contractuel est définitivement formé dès sa signature par les parties concernées. Chacune reçoit un exemplaire du document original ou ce document est déposé sur un répertoire partagé. Au cours de l'exécution des prestations, les modifications qui requièrent l'accord des parties donnent lieu à la signature d'un avenant au document contractuel.

Article 3: Attestation

Lors des actions de formation, une attestation de fin de formation ou une feuille de présence attestent du nombre de participants présents.

www.alidoro.fr

Article 4: Prix

Les prix des prestations de Alidoro Consultants font référence aux stipulations contractuelles. Sauf dispositions particulières, ils incluent les frais pédagogiques ainsi que le matériel pédagogique. Les tarifs des services associés, tels que les frais de déplacements, la restauration et/ou l'hébergement des intervenants liées aux prestations ne sont pas intégrés au prix des prestations de formation. Ces derniers seront facturés à l'euro prêt (TTC) au client. Les prix des prestations de formation, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail, ou associées sont entendus nets de TVA pour les formations et HT + TVA pour les prestations de conseil en application de l'article261-4-4°a du code général des impôts.

Article 5: Facturation

Les prestations d'Alidoro Consultants sont facturées, sauf conditions particulières, selon les modalités ci-après : Toute avance donne lieu, à la demande du Client, à la remise d'un justificatif de versement d'avance. Les factures intermédiaires mensuelles, le cas échéant, sont émises en fin de mois d'exécution des prestations. La facture finale émise au terme des prestations prend en compte l'intégralité des prestations effectivement fournies par Alidoro Consultants, l'avance et les paiements intermédiaires effectués le cas échéant.

Article 6: Paiement

Les frais pédagogiques liés aux formations ou accompagnements sont réglés intégralement à réception de facture, sauf en cas de prise en charge par un OPCO assortie d'une subrogation de paiement au profit de Alidoro Consultants.

6.1. Délais de paiement

En application des présentes conditions générales de vente et sauf dispositions contractuelles particulières, le Client s'acquitte du prix des prestations à réception de facture ou en respectant les délais inscrits dans ladite facture.

6.2. Modalités de règlement

Les prestations de Alidoro Consultants sont réglées de préférence par virement bancaire.

6.3. Pénalités de retard

La date du règlement constitue le point de départ pour le calcul des pénalités de retard. Le taux des pénalités de retard est égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. Les pénalités sont exigibles à compter de 15 jours suivant la date de règlement. Leur facturation peut intervenir à tout moment, sans rappel préalable de la part de Alidoro Consultants conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce.

6.4. Paiement anticipé

Les paiements anticipés n'ouvrent pas droit à escompte.

6.5. Paiement subrogé

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financeur, il doit dans tous les cas déposer une demande de financement avant le début des prestations, fournir les justificatifs de la prise en charge financière accordée, répondre, en tant que de besoin, aux demandes du financeur et renvoyer les documents permettant un suivi régulier du dossier. Dans le cas où l'intervention du financeur demeure partielle, le reliquat du coût des prestations est facturé au Client. Les modalités de prise en charge sont

précisées dans les conditions particulières et le Client s'assure personnellement du paiement de Alidoro Consultants ou, à défaut, supporte la charge de ce paiement.

Article 7: Justification des prestations

Alidoro Consultants s'engage à fournir, sur simple demande, tout document ou pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses engagées conformément à l'article L. 6361-1 et s. du code du travail. A défaut, et pour toute absence de réalisation totale ou partielle, elle s'engage à rembourser les sommes indûment perçues, en application des dispositions de l'article L. 6354-1 du même code.

Modalités de facturation : La facture est émise lors du paiement de la prestation

Article 8: Annulation

L'annulation d'une inscription occasionne des difficultés sur la constitution des groupes à laquelle nous attachons une grande importance. Nous vous donnons donc la possibilité de remplacer un stagiaire empêché par une personne de même profil et ayant le même besoin.

En cas de rétractation, ALIDORO CONSULTANTS facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions cidessous :

- dans un délai supérieur à 14 jours ouvrés avant le début de la formation : aucune indemnité ;
- dans un délai compris entre 7 et 14 jours ouvrés avant le début de la formation : 50% du coût total de la formation;
- dans un délai inférieur à 7 jours ouvrés avant le début de la formation et pour toute formation commencée :
 100% du coût total de la formation.

L'acquittement de ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation à la formation professionnelle.

Article 9 : Responsabilités de Alidoro Consultants

L'obligation souscrite par Alidoro Consultants dans le cadre des prestations qu'il délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat.

Dans le cadre de la réalisation d'action de formation dans tout local loué ou mis à disposition, le client s'engage à fournir à Alidoro Consultants et aux participants une salle lumineuse et suffisamment grande pour accueillir le nombre de personnes prévues par la formation. La salle de formation respectera toutes les conditions d'accueil de personnes en situation de handicap.

Article 10: Propriété intellectuelle

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (protection en matière de droit d'auteur, marque déposée), les logiciels, supports, brochures, documentaires, outils, cours et tout document en général mis à la disposition du client et de son personnel sont propriété de Alidoro Consultants.

En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la commercialisation et la représentation par tout procédé de communication de tout ou partie de ceux-ci sont interdites tant pour l'Entreprise que pour ses salariés sous peine de poursuites judiciaires. Le transfert de propriété des modules de formation en conception « ingénierie pédagogique sur mesure » n'est consenti que sur obligation du client à faire former les formateurs utilisant ce module de formation en directe par Alidoro Consultants.

Article 11: Litiges

Pour tout litige relatif à l'exécution de la convention ou du contrat, le règlement à l'amiable sera privilégié. En cas de désaccord persistant, les tribunaux de l'ordre judiciaire du ressort de Alidoro Consultants seront seuls compétents.

Article 12: Loi applicable

Les conditions générales de vente et toutes relations de Alidoro Consultants avec ses clients relèvent de la loi française.

Article 13 : Informatique et libertés

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que les données collectées sont traitées informatiquement aux fins de réalisation, de suivi administratif et de suivi des acquis de formation.

Conformément à la loi en vigueur, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à ALIDORO CONSULTANTS.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès. ALIDORO CONSULTANTS conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation.